

# L'évolution de la Réforme des Politiques Publiques dans les Pays du Maghreb; cas Algérie

## The Evolution of Public Policy Reform in the Maghreb Countries ; if Algeria

Dr.Ait Mokhtar Omar  
Maitre de conférences-B-Labo SFBPM; Université de Chlef. Algérie  
omaraitmokhtar@gmail.com

---

### Résumé

Le budget est un important levier de réforme de l'Etat qui devrait refléter les grands choix de la politique publique en matière d'emploi, d'éducation, de sécurité, de logement. Il permet aux agents de l'État d'avoir une meilleure visibilité pour mener à bien leurs missions et aux contribuables de savoir à quoi sert l'argent de leurs impôts. la réforme des politiques publiques plus axée de nos jours sur le contrôle de la dépense publique en vue de l'adapter à la nouvelle approche budgétaire d'aujourd'hui, est beaucoup plus axée sur les résultats et c'est ce qui fait défaut.

**Mots clés :** : *Politique Publique, Budget de l'Etat, Gouvernance Financière, Situation socio-économique, Algérie.*

### Abstract

The budget is an important state reform lever should reflect wider choice of public policy in employment education , security , housing . It allows state officials to have better visibility to complete their missions and taxpayers to know where the money from their taxes . the reform of public policies more focused these days on control of public spending in order to adapt to the new budget approach today is much more focused on results and that is what is lacking.

**Keywords :** *Public Policy, State budget , Financial Governance , Socio - Economic, Algeria.*

### Introduction

S'agissant de la gouvernance des finances publiques, la réforme budgétaire doit être axée sur les résultats, la recherche de la performance et la reddition des comptes. Autrement dit, il faut dépasser aujourd'hui cette culture de moyens et passer à une culture de résultats. La réforme budgétaire s'articule autour de 5

principaux axes dont le premier consiste en la mise en place d'une programmation budgétaire pluriannuelle à travers l'institution d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) triennal et glissant. Mesure qui permet de mettre en cohérence les politiques sectorielles avec les objectifs de soutenabilité et de viabilité du cadre macro-économique.

Les deux autres axes sont l'assouplissement des conditions d'exécution du budget à travers notamment la mise en place de la globalisation des crédits, et la consolidation de la déconcentration au sein de l'administration publique en instaurant des relations de contractualisation entre l'administration centrale et ses services déconcentrés.

Une réforme budgétaire passe aussi par un renforcement de la transparence et de la lisibilité budgétaire à travers plusieurs actions<sup>(1)</sup>: enrichissement continu de l'information budgétaire mise à la disposition du parlement, des opérateurs économiques, des médias et du public en général lors de la présentation du projet de loi de finances. Le cinquième axe, qui continue à faire défaut, consiste en la réforme du contrôle de la dépense publique en vue de l'adapter à la nouvelle approche budgétaire d'aujourd'hui, plus axée sur les résultats.

## Quelques Cibles de la politique publique

### 1- Assurer un environnement durable

Parmi les objectifs et les cibles d'une politique publique on mettra sur le point fort d'assurer un environnement durable.

\* Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

1. Proportion de zones forestières
2. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité
3. PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique)  
\* Réduire de moitié, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre
4. Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure  
\* Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis
5. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement

### Etat des lieux ; politique publique en Algérie

L'Algérie a, depuis son indépendance en 1962, investi dans une économie axée sur l'amélioration du niveau

de vie des populations sans intégrer, dans sa démarche de développement, le facteur environnemental, d'aménagement du territoire et de gestion de la cité.

L'absence d'une politique d'aménagement du territoire et une croissance démographique non contrôlée associées à une littoralisation du développement ont, avec le temps, eu des conséquences dommageables sur l'environnement : dégradation des sols, rareté grandissante des ressources en eau, appauvrissement de la diversité biologique, désertification, déforestation, pollution de l'air et de l'eau...

En conséquence, l'Algérie est, aujourd'hui, confrontée à une crise écologique majeure qui menace la santé et la salubrité publique, la pérennité des écosystèmes fragiles, le développement durable du pays et la capacité des générations futures à disposer des ressources nécessaires à la satisfaction de leurs besoins socio économiques<sup>(2)</sup>.

Cette situation a favorisé une prise de conscience des enjeux environnementaux et d'aménagement du territoire et de gestion de la ville qui a abouti à l'élaboration du Rapport National sur l'état et l'avenir de l'environnement – RNE 2000 -, adopté par le Conseil des Ministres le 12 Août 2001 et le RNE 2003.

Aussi, pour se placer dans une logique de développement durable, l'Algérie a-t-elle construit, sur la base du constat du RNE, une stratégie nationale de l'environnement (SNE) dans une perspective décennale articulée autour de trois axes :

- Relancer la croissance économique sur une base restructurée et élargie, afin de réduire la pauvreté et créer des emplois
- Préserver des ressources naturelles fragiles et limitées (eaux, sols, forêts, biodiversité,...) pour un développement soutenable à long terme;
- Améliorer la santé publique du citoyen par une meilleure gestion des déchets, de l'assainissement et des rejets atmosphériques.

Adossé à un ensemble d'objectifs, de mesures et d'actions pour donner corps à l'impératif de développement durable, le Plan national d'action de l'environnement et du développement durable (PNAEDD) a permis la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire cohérent et complet avec la promulgation de lois-cadres (environnement,

aménagement de territoire) et de lois sectorielles (gestion des déchets, protection du littoral, création de villes nouvelles et leur aménagement, l'option hauts plateaux et du sud restant prépondérante dans ce domaine) <sup>(3)</sup> :

- la loi relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable;
- la loi relative à l'aménagement et au développement durable du territoire ;
- la loi relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets ;
- la loi relative à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable;
- la loi relative à la protection et à la valorisation du littoral ;
- la loi relative à la protection des zones de montagnes dans le cadre du développement durable;
- la loi relative aux conditions de création des villes nouvelles et à leur aménagement;
- la loi relative à la prévention et à la gestion des risques majeurs dans les cadres du développement durable;

En outre d'autres textes de lois sont en cours de discussion et/ou d'approbation. Il s'agit notamment:

- le projet de loi d'orientation de la ville ;
- le projet de loi relative à la qualité de l'air et à la protection de l'atmosphère ;
- le projet de loi sur la responsabilité environnementale ;
- le projet de loi sur les espaces verts ;
- le projet de loi sur les zones humides ;
- l'avant projet de loi relative à la circulation des ressources biologiques, au contrôle des organismes génétiquement modifiés et à la prise en charge des risques liés à l'usage des biotechnologies modernes;
- le projet de loi sur les aires protégées.

Plusieurs institutions spécialisées ont, également, vu le jour durant les quatre dernières années dans le but de concevoir et de mettre en œuvre cette politique de l'environnement dans la perspective d'un développement durable. Il s'agit notamment, de:

- l'observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD);

- le conservatoire national des formations à l'environnement (CNFE) ;
- l'agence nationale des déchets (AND) ;
- le centre de développement des ressources biologiques et de biosécurité (CDRB);
- le centre national des technologies de production plus propres (CNTPP);
- le conseil national d'aménagement et de développement durable du territoire (CNADD) ;
- le commissariat national du littoral;
- l'agence nationale des changements climatiques;
- l'agence nationale des sciences de la terre.

D'autres instruments complètent cet arsenal juridique notamment, dans les domaines de la surveillance de la qualité des écosystèmes, de la gestion des déchets, de la gestion et de la réduction des produits industriels dangereux de la protection du littoral, de la conservation de la biodiversité, de la promotion des technologies propres et du développement des formations spécialisées dans l'environnement <sup>(4)</sup>.

C'est ainsi que des investissements importants ont été consentis par l'Etat pour améliorer la gestion des déchets industriels et ménagers, la lutte contre la pollution industrielle et la conservation du littoral à travers notamment, la mise en œuvre du:

- programme national de gestion des déchets municipaux (PROGDEM)
- programme national de gestion des déchets spéciaux (PNAGDES);
- schéma national d'aménagement du territoire (SNAT);
- plan d'aménagement côtier (PAC);
- réseau de surveillance de la qualité de l'air (SAMA SAFIA)
- projet de contrôle de la pollution industrielle dans la région Nord Est du pays avec l'appui de la banque de la banque mondiale (CPI);
- contrats de performance par plusieurs unités industrielles polluantes.

S'agissant des instruments économiques et financiers, diverses dispositions fiscales ont été introduites par les lois de finances 2000, 2002, 2003, 2004 et 2005.

Ces dispositions sont relatives aux déchets solides, aux effluents liquides industriels, aux émissions atmosphériques et aux activités polluantes ou dangereuses pour l'environnement. Il s'agit plus particulièrement de :<sup>(5)</sup>

- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM);
- la taxe d'incitation au déstockage des déchets des activités de soins ;
- la taxe d'incitation au déstockage des déchets industriels spéciaux;
- la taxe sur les sacs en plastiques ;
- la taxe relative aux activités polluantes ou dangereuses pour l'environnement;
- la taxe sur la pollution atmosphérique d'origine industrielle;
- la taxe sur les carburants ;
- la taxe sur les eaux usées industrielles.

Le Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) contribue aussi à créer les conditions techniques, économiques, organisationnelles et sociales à même de faire jouer à l'agriculture un rôle plus dynamique dans la croissance et le développement économique et social durable tant il vise la revitalisation des espaces ruraux et particulièrement les zones isolées et marginalisées.

Le PNDAR est conçu comme une réponse globale et cohérente aux principaux défis et contraintes à l'origine de la fragilisation des bases de la sécurité alimentaire du pays et de la dégradation des principales ressources naturelles.<sup>(6)</sup>

Il constitue également une démarche devant assurer la synergie entre les exploitations agricoles, unités économiques de base mais aussi les entités ayant des fonctions sociales et environnementales importantes, les pouvoirs publics et les investisseurs et autres acteurs économiques dans le respect des vocations et spécifiques cités des écosystèmes et espaces ruraux .

1/ L'élaboration de programmes de sensibilisation et de formation à la gestion environnementale pour les PME à l'échelle nationale, la promotion à la mise en place de politiques incitatives pour amener les entreprises à investir hors du tissu urbain (carte d'implantation des PME) et adopter les technologies

sèches, encouragement de la récupération et du recyclage des déchets, encouragement de la création d'associations dans le transfert de technologies de l'environnement

2/ La réalisation d'infrastructures portuaires participe à la protection du littoral. La valorisation des potentialités hydriques (ensemencement des barrages et bassins d'irrigation) surtout dans les zones sahariennes ( entreprise conjointement par le secteur des pêches et celui de l'agriculture) ont un impact direct sur la préservation de l'environnement, sur l'emploi et sur les revenus avec une tendance à la fixation des populations rurales.

En appui au PNDAR, une stratégie de développement rural durable (SDRD) a été définie avec notamment, pour objectif la protection et la préservation des espaces ruraux , l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et la mobilisation des potentialités des territoires.<sup>(7)</sup>

Le suivi des cibles et indicateurs ayant trait à l'objectif de mise en place d'un environnement durable revêt de ce fait un caractère primordial.

Et toujours dans le même contexte ; Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

L'évolution du taux des espaces forestiers en Algérie pour atteindre les 22% requis pour l'équilibre écologique.

Dans le but de reconstituer le patrimoine forestier, un Plan National de Reboisement (PNR) est engagé depuis déjà quelques années. <sup>(8)</sup>

#### **Plan National de Reboisement (PNR) : <sup>(9)</sup>**

Le PNR est initié dans la perspective de favoriser l'émergence de systèmes économiques viables qui permettent aux populations rurales d'améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie. Il s'inscrit dans le cadre des orientations en matière de développement de l'agriculture de montagne, de mise en valeur des terres, de lutte contre la désertification, de protection et de valorisation des ressources naturelles pour un développement durable.

Ce plan confirme, en outre, le souci permanent de protection contre les risques d'envasement des barrages les reboisements industriels et de

production. La démarche du PNR poursuit l'œuvre du barrage vert dans la lutte contre la désertification et la reconstitution des écosystèmes dégradés.

La planification des actions à long terme ciblant des zones prioritaires va porter le taux de couverture du Nord de l'Algérie de 11% à près de 13% par la plantation de 1.245.900 ha sur 20 ans (horizon 2020).

La superficie forestière actuelle est de 4,1 millions d'hectares soit un taux de boisement de 11% pour le Nord de l'Algérie.

Le Plan d'Action National de lutte contre la désertification qui a été validé en 2003 est basé sur l'implication et la participation des populations et des autorités locales. Il vise l'amélioration de la productivité des terres, la conservation et la bonne gestion des ressources naturelles avec pour finalité l'amélioration des conditions de vie des populations concernées.

La superficie des aires et espaces protégés ; Dans le cadre de la préservation de la biodiversité et outre les aires protégées du Sud (parc national de l'Ahaggar avec 450.000 km<sup>2</sup>- et du Tassili avec 80.000 km<sup>2</sup>-) ; un projet de création d'un parc national à Taghit dans la Wilaya de Béchar est en cours d'étude. Au Nord, il existe actuellement 08 parcs nationaux (195.362ha), 04 réserves naturelles (37599 ha) ; 04 réserves de chasse (42.200 ha) et 03 centres cynégétiques.<sup>(10)</sup>

Il faut également souligner les projets de création des parcs nationaux de l'Atlas saharien, du Touat Gourara et de Tindouf.

En matière de zones humides, il a été classé à ce jour 42 sites de valeur internationale d'une superficie totale de 2.934.328 hectares sur la liste RAMSAR des zones humides

- Réduire de moitié, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau salubre.
- proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure.
- Réussir d'ici 2020 à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.

La proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement ; L'amélioration des conditions d'hygiène des populations, à travers l'extension des réseaux d'assainissement et

d'alimentation en eau potable, a toujours bénéficié d'une attention particulière des pouvoirs publics. L'évolution des indicateurs y afférents est retracée dans toutes les enquêtes sur les consommations et des ménages.<sup>(11)</sup>

L'accès des populations pour les deux réseaux est en continuelle amélioration : en 2000, près de 82% de la population sont raccordés au réseau d'alimentation en eau potable et 73% au réseau d'assainissement.

Ces bons résultats cachent des disparités importantes entre l'urbain et le rural. Ainsi, en 2000, plus de 40 points de pourcentage séparent les taux des deux milieux en matière d'accès au réseau d'assainissement. La tendance est cependant, à la réduction des disparités (l'écart en 1988 était de plus de 51 points).

Dans ce cadre, il y'a lieu de souligner que l'Algérie enregistre actuellement un taux de raccordement global de 83 %, alors que la moyenne mondiale se situe à 75%.

Si cette tendance se prolongeait jusqu'en 2015, le raccordement aux deux réseaux serait généralisé.

### **Les défis et les enjeux dans le contexte d'une politique publique**

La lutte contre la dégradation des ressources naturelles et la pollution exige la mise en œuvre de mesures institutionnelles, organisationnelles et financières qui sont, au demeurant, déjà consignées dans le Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable, le Programme d'Action du gouvernement ainsi que dans le cadre des plans de soutien à la relance de la croissance ou celui complémentaire de soutien à la croissance.

Dans ce contexte, des actions de coopération sont en cours de mise en oeuvre avec différents partenaires et bailleurs de fonds internationaux pour remédier à cette situation.

D'autres défis, préservation et utilisation durable de la biodiversité, changements climatiques et lutte contre la désertification, nécessitent une prise en charge stratégique qui est, du reste, prévue par la législation algérienne (loi cadre 3-10 du 19 Juillet 2003-Promotion du développement durable).<sup>(12)</sup>

Il reste que les défis à relever sont multiples et vont de l'impératif du renforcement des prérogatives du Ministère en charge de la problématique de



l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire et de la ville - et des autres institutions nationales activant dans le domaine - à la mise en place d'instruments économiques et financiers

(adaptation de la fiscalité environnementale...) ou encore au renforcement du réseau de surveillance et de suivi de la qualité des écosystèmes....

### **Ressources à mobiliser pour une meilleure politique publique**

Les pouvoirs publics ont consenti des investissements importants pour la protection de l'environnement, notamment à travers le Programme de Soutien à la Relance Economique. <sup>(13)</sup>

Dans ce cadre, la gestion des déchets solides et la propreté des villes, le traitement anti-érosif des bassins versants, l'aménagement de zones de développement durable, la conservation du littoral, ont bénéficié d'enveloppes budgétaires et certains résultats commencent à être enregistrés.

D'autres programmes relatifs à l'amélioration de l'accès à l'eau potable, au développement rural intégré et à la résorption de l'habitat précaire, contribuent également à l'amélioration de la qualité de vie du citoyen et de son environnement.

Par ailleurs, des actions significatives ont été engagées et concrétisées dans ce sens, il s'agit en particulier :

- des contrats de performance dans le cadre de la lutte contre la pollution industrielle ;

Plusieurs unités industrielles polluantes ont engagé un processus d'intégration des impératifs de protection de l'environnement dans leurs projets de développement et ont consenti des investissements conséquents pour la dépollution . <sup>(14)</sup>

- le complexe d'électrolyse de zinc de Ghazaouet,
- le complexe sidérurgique ISPAT,
- les cimenteries de Meftah, Zahana et de Hama Bouziane.
- de la lutte contre la pollution de l'air ;
- les réseaux Samsafi a (le premier projet réalisé dans le cadre de la mise en oeuvre du PNAE-DD concerne

la mise en place de deux réseaux de surveillance de la qualité de l'air dénommés Samsafi a implantés à

Alger et Annaba),

- la dépollution dans le Grand Annaba (un projet de dépollution a été mené au niveau d'Annaba avec l'appui de la Banque mondiale sous forme de prêt de 36,6 millions de US \$),
- des carburants verts (mise sur le marché de l'essence sans plomb). Le nombre de points de vente est de 112 sur la totalité du territoire national.

Cet effort de l'Etat est également fortement perceptible en matière de soutien au développement agricole. En effet, différents Fonds Publics contribuent à la mise en œuvre des différents plans agricoles :

- Le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole ;
- Le Fonds de Développement Rural et de Mise en Valeur des Terres par la Concession ;
- Le Fonds de Lutte contre la Désertification et de Développement du Pastoralisme et de la Steppe

### **La coopération internationale**

Ces dernières années ont été marquées par une intense activité de coopération internationale dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Les ententes et accords bilatéraux ont donné lieu à la mise en œuvre de vastes programmes de coopération et d'échanges d'informations et d'expériences avec de nombreux pays, particulièrement : l'Allemagne, l'Italie, la France, la Belgique, le Japon, Monaco, l'Espagne,

l'Egypte, l'Iran, la Jordanie, l'Afrique du Sud et la Tunisie. Plusieurs projets ont pu être lancés grâce à l'assistance technique et à la mobilisation provenant de l'aide internationale, entre autres :

- La Banque mondiale (BM) a accordé à l'Algérie un prêt de 78 millions \$US pour le contrôle de la pollution industrielle. <sup>(15)</sup>
- Le Fonds de l'Environnement Mondial (FEM) a financé huit (08) projets portant sur un montant global de 15 millions de \$US. Il faut rajouter la requête portant sur un montant de 14 millions de US\$, introduite par l'Algérie auprès de cet organisme pour le financement d'un projet en cours de discussion relatif à l'impulsion d'un marché de l'efficacité énergétique de l'industrie.
- Le Fonds Multilatéral aux fins d'application du protocole de Montréal a fourni une assistance

technique et financière à une quarantaine d'entreprises algériennes pour les aider à éliminer les SAO et à les remplacer par des substances et technologies alternatives. L'aide financière globale a porté sur un montant de 20 millions de \$US.

- Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) apporte aussi une assistance technique et financière à notre pays essentiellement dans le cadre du renforcement des capacités de l'éducation environnementale et du soutien à la mise en œuvre des conventions internationales conclues dans le domaine de l'environnement.
- La principauté de Monaco a octroyé à notre pays une station entrant dans le cadre d'un réseau d'observation de la qualité de l'air dans la ville d'Oran. Le réseau est actuellement en phase d'installation.

## 2/ Mettre en place un partenariat mondial pour le développement des politiques publiques

Les cibles et indicateurs pour cet objectif étant ouverts, le présent rapport sera concentré sur l'évolution récente de l'économie algérienne avec ce que cela suppose comme ouverture, politique d'attraction des IDE et promotion du partenariat international.

### Etat des lieux dans le contexte du partenariat international

Le processus de transition d'un système économique centralisé à une économie de marché a été, dès la deuxième moitié des années 1990, à l'origine d'une politique de réformes structurelles qui a favorisé le rétablissement des équilibres macroéconomiques et la libéralisation de l'économie.<sup>(16)</sup>

Poursuivant une politique globale d'approfondissement des réformes, les pouvoirs publics ont, dans la perspective de permettre à l'économie nationale d'atteindre son vrai potentiel de croissance, accentué au cours des dernières années les options d'ouverture au partenariat international ainsi qu'aux échanges commerciaux et financiers mondiaux.

Il en a résulté une amélioration de certaines performances en termes de croissance du PIB et le développement d'un secteur privé plus dynamique entraînant, de ce fait, un plus grand flux d'investissements étrangers directs.

Cet effort d'adaptation et de restructuration de l'économie nationale s'est matérialisé par : <sup>(17)</sup>

- Une libéralisation totale du commerce extérieur et des conditions de distribution interne des biens et services y compris dans des secteurs (aviation, télécommunications) qui étaient jusqu'à des dates très récentes exclusivement réservés au secteur public.

- A la libéralisation des secteurs des Télécommunications et du Tourisme est venue également s'ajouter une plus grande ouverture des secteurs de l'exploration et de l'exploitation pétrolière.

- Depuis la démonopolisation, la part du secteur privé a pris de l'importance. Le privé représente maintenant 46,1 % de la valeur ajoutée, réparti comme suit:

1. 100% dans l'agriculture,
2. une domination dans les services (78%) et le commerce (77%),
3. une importance croissante dans les transports et communications (44%).

- La conclusion de l'Accord d'Association prévoyant l'établissement, dans douze ans, d'une zone de libre échange avec l'Union européenne et les négociations en cours avec l'OMC traduisent cette recherche d'intégration de qualité à l'économie mondiale.

- L'Algérie est également l'un des principaux promoteurs du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), qui constitue une vision et un cadre stratégique pour la Renaissance de l'Afrique au moyen de la promotion d'un cadre socio-économique intégré de développement du continent.

- L'ouverture du secteur financier et bancaire à l'investissement privé national et international.

- La libération des prix.

- La contractualisation des relations de travail et le principe de la négociation salariale.

- La mise en place d'un dispositif légal et institutionnel de la privatisation du secteur public économique.

- L'encouragement de l'investissement s'appuyant sur une consécration de la liberté d'investir et le traitement égal et non discriminatoire de tout investisseur résident ou non-résident.

Ce cadre légal interne est renforcé par un ensemble d'engagements internationaux de l'Algérie s'articulant autour d'Accords de non double imposition, de promotion et de protection réciproque

des investissements et d'acceptation des règles de l'arbitrage international en cas de différends entre opérateurs économiques algériens et leurs partenaires étrangers.

Du point de vue macroéconomique, les résultats affichés par l'économie algérienne au cours des dernières années préfigurent des perspectives positives tant les facteurs de stabilité sont évidents, comme attesté par les indicateurs statistiques et augurent d'une reprise économique soutenue s'appuyant sur un marché, en pleine ouverture, qui laisse entrevoir de formidables opportunités pour les investisseurs étrangers. <sup>(18)</sup>

C'est dans ce nouveau contexte économique en nette amélioration, caractérisé par des finances publiques saines, des équilibres macroéconomiques retrouvés, un ratio d'endettement favorable et une forte volonté de transformation du système économique que l'Algérie commence à attirer de nouveaux investissements étrangers.

#### **Defis et enjeux dans le contexte du partenariat**

Le cadre juridique est, en règle générale, complété mais les autorités nationales sont conscientes de la persistance de certaines pesanteurs dans la pratique quotidienne.

Le pays ne devrait, de l'avis de spécialistes de la CNUCED, avoir aucun mal à attirer davantage d'investissements étrangers s'il parvient à surmonter certains obstacles qui ralentissent les réformes économiques. <sup>(19)</sup>

Une étude, effectuée par la Banque mondiale, a révélé certaines insuffisances dans les paramètres habituellement utilisés dans l'évaluation du climat des investissements comme les lenteurs bureaucratiques, l'insuffisance dans la clarté de dispositions réglementaires et/ou législatives, la faible performance du système bancaire et la lenteur dans la fourniture des services d'utilité publique.

Ces contraintes seront, en raison de la démarche mise en œuvre par les pouvoirs publics, probablement levées dans des délais raisonnables tant la transformation du système économique (réforme du système bancaire, soutien à la mise à niveau des entreprises publiques et privées, restructuration et ouverture du capital des entreprises publiques, privatisations...) est sous tendue par une volonté politique chaque jour plus affirmée.

#### **Ressources à mobiliser pour une meilleure politique au maghreb : cas Algérie**

Le rétablissement des équilibres macroéconomiques a créé les conditions propices à la mise en place d'une authentique stratégie de développement durable à travers le Programme Triennal de Soutien à la Relance Economique (PSRE, septembre 2001 à décembre 2003), qui a bénéficié d'une enveloppe de près de 7 milliards de dollars et dont les principaux objectifs s'articulaient notamment, autour de la restauration des cadres et milieux de vie, du traitement des disparités et déséquilibres territoriaux et de la réhabilitation des espaces ruraux dans leur triple dimension économique, sociale et environnementale. <sup>(20)</sup>

Un deuxième plan de consolidation de la croissance – Programme Complémentaire de soutien à la Croissance pour la période 2005-2009 - (55 milliards de dollars) est venu conforter le PSRE dans la perspective de stimuler l'investissement national et extérieur et, par la même, renforcer la capacité de l'économie algérienne à répondre aux sollicitations mais aussi aux obligations qui seront de plus en plus les siennes dans le cadre de l'ouverture du marché.

La Banque mondiale a exprimé son soutien à un plan d'action de trois ans pour le Gouvernement de l'Algérie, qui vise à appuyer la vaste gamme de réformes entreprises par les autorités algériennes pour favoriser la croissance, créer des emplois et lutter contre la pauvreté. Elaborée en consultation étroite avec le Gouvernement et les organisations de la société civile, la stratégie de coopération avec le pays (CAS) s'efforce d'appuyer le programme ambitieux de réformes en Algérie à l'aide d'un assortiment de services analytiques et consultatifs, de renforcement institutionnel et d'opérations de prêt pour les exercices 2004 à 2006. ; 2008 à 2011 ; et 2012 2016.

Le dialogue approfondi avec les représentants du Gouvernement et les membres de la société civile a mis en relief trois enjeux principaux de développement auxquels le pays continue à faire face :

- Utiliser les réserves pétrolières et gazières au profit du développement économique à long terme;
- créer la croissance et l'emploi dans l'économie hors pétrole pour tirer parti de l'accroissement de la population active et éviter les tensions sociales provoquées par le chômage ; et



• assurer des services publics de meilleure qualité afin que tous les Algériens puissent participer à l'économie de marché du 21<sup>ème</sup> siècle.

Pour répondre à ces enjeux du développement de l'Algérie, le rôle de la Banque se focalise sur trois fronts. :

- Aider le Gouvernement à articuler et mettre en oeuvre une meilleure stratégie de prestation des services dans les domaines de l'alimentation en eau, du logement, des services environnementaux et du développement humain pour satisfaire les besoins de la population,
- Favoriser la croissance au moyen de la stabilisation budgétaire et de l'administration efficace des recettes pétrolières et
- Appuyer le Gouvernement à éliminer les obstacles (en particulier ceux qui affectent l'environnement des affaires) à la croissance menée par le secteur privé, les petites et moyennes entreprises (PME), le développement du secteur financier et de l'infrastructure.

La Société financière internationale (SFI) fait déjà et fera pendant à l'appui de la Banque en aidant le développement du secteur financier, en apportant son concours aux PME, en encourageant les investissements privés dans l'infrastructure et en s'associant à l'effort de privatisation du Gouvernement.<sup>(21)</sup>

Le Gouvernement est le moteur principal des ouvertures opérées jusqu'ici mais il reste que la modernisation ainsi qu'une participation plus efficace des agents économiques tant publics que privés (auxiliaires du monde des affaires, notariat, barreau, banques, impôts, registre de commerce, respect des droits de propriété intellectuelle, meilleure collecte, traitement et diffusion de l'information économique ...) s'avèrent aujourd'hui d'une importance vitale pour accompagner le processus de restructuration économique en cours et lui conférer le maximum de visibilité et, partant, drainer de manière plus conséquente les investissements étrangers.

## Conclusion

Le bon climat macroéconomique et la valorisation des atouts économiques et géopolitiques de l'Algérie associés à la poursuite des réformes en cours (Justice, Rôle et Missions de l'Etat, système national d'Education) contribueront grandement à

l'amélioration du climat des investissements, à la promotion et au développement du partenariat devront, à l'avenir, favoriser un plus grand flux d'IDE.

Concluons par dire que L'Algérie dispose d'un réseau structuré de collecte de l'information économique et sociale dont les capacités sont, bien qu'en amélioration de nos jours, jugées faibles par rapport aux besoins et enjeux induits par le degré d'ouverture que les pouvoirs publics sont en train d'imprimer à l'économie nationale.

Il pourrait, sans difficulté, être remis à niveau pour un suivi plus rigoureux de l'ensemble du processus de restructuration de son économie.

C'est comme ça que se définit académiquement un budget public. Et aux ministres des Finances successifs aussi leurs propre vision sur la réforme budgétaire. Pour eux, la réforme budgétaire devient une nécessité impérieuse pour tous les pays quel que soit leur niveau de développement.<sup>(22)</sup> Elle permet de relever les défis et faire face aux contraintes et aux mutations d'un environnement international marqué par l'ouverture des marchés, l'accélération du processus de mondialisation des échanges et compétition des économies».

## Bibliographie

- 1- BORRAZ Olivier, GUIRAUDON Virginie, Politiques publiques. 1, La France dans la gouvernance européenne, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.
- 2- BOUSSAGUET Laurie, JACQUOT Sophie, RAVINET Pauline, Dictionnaire des politiques publiques, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.
- 3- GAUDIN Jean-Pierre, L'action publique. Sociologie et politique, Paris, Presses de Sciences Po / Dalloz, 2004.
- 4- HASSENTEUFEL Patrick, Sociologie politique : l'action publique, Paris, Armand Colin, 2008.
- 5- LASCOURMES Pierre, LE GALÈS Patrick, Gouverner par les instruments, Paris, Presses de Sciences Po, 2005.
- 6- LASCOURMES Pierre, LE GALÈS Patrick, Sociologie de l'action publique, Paris, Armand Colin, 2007.
- 7- MÉNY Yves, THOENIG Jean-Claude, Politiques publiques, Paris, PUF, 1989.
- 8- MASSARDIER Gilles, Politiques et action publiques, Paris, Armand Colin, 2003.
- 9- MULLER Pierre, Les politiques publiques, Paris, PUF (Que sais-je ?), 7e éd. mise à jour, 2008.
- 10- MULLER Pierre, SUREL Yves, L'analyse des politiques publiques, Paris, Montchrestien, 1998.
- 11- PADIOLEAU Jean-Gustave, L'Etat au concret, Paris, PUF, 1982.
- 12- GRAWITZ Madeleine, LECA Jean (dir.), Traité de science politique, Volume 4 (« Les politiques publiques »), Paris, PUF, 1985.
- 13- CNUCED, World Investment Report 2003. FDI Policies for

- Development. National and International Perspectives, 2003, p 34
- 14- Situation économique de l'Algérie : perspectives 2014 – mars 2014 – © DG Trésor.
- 15- Indicateurs économiques et financiers de l'Algérie avril 2015.
- 16- CNUCED, World Investment Report 2003. FDI Policies for Development. National and International Perspectives, 2003, p 34
- 17- Bernard Perret ; L'évaluation des politiques publiques ; collection repères ; 2008/2009.
- 18- FIDH/LADDH/CFDA – La « mal-vie »: rapport sur la situation des droits ECOSOC en Algérie mai 2010 N 541f
- 19- Rapport établi par le gouvernement algérien septembre 2010.
- 20- Jacques Fontanel ; evaluation des politiques publiques OPU ; 2005.
- 21- Jacques Fontanel ; evaluation des politiques publiques OPU ; 2014